


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, Gambia ; Tél. : (220) 441 05 05 / 441 05 06 ; Fax : (220) 441 05 04 E-mail : au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org		

Communiqué final de la 66^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Session virtuelle
13 juillet – 7 août 2020

1. La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) a tenu sa 66^{ème} Session ordinaire (la Session) virtuellement, du 13 juillet au 7 août 2020, du fait de la pandémie de la COVID 19 en cours.
2. S.E. Minata Samate Cessouma, Commissaire aux Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (CUA), représentant S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la CUA, a honoré de sa présence la Cérémonie d'ouverture et déclaré la Session ouverte
3. Les travaux de la Session ont été présidés par l'Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso, Président de la Commission, assisté de l'Honorable Rémy Ngoy Lumbu, Vice-président de la Commission.
4. Les Membres ci-après de la Commission ont participé à la Session :
 - i. Honorable Commissaire **Solomon Ayele Dersso**, Président ;
 - ii. Honorable Commissaire **Rémy Ngoy Lumbu**, Vice-président ;
 - iii. Honorable Commissaire **Kayitesi Sylvie Zainabo** ;
 - iv. Honorable Commissaire **Maya Sahli-Fadel** ;
 - v. Honorable Commissaire **Jamesina Essie L. King** ;
 - vi. Honorable Commissaire **Hatem Essaïem**;
 - vii. Honorable Commissaire **Maria Teresa Manuela** ;
 - viii. Honorable Commissaire **Marie Louise Amesbury** ;
 - ix. Honorable Commissaire **Mudford Zachariah Mwandenga** ;
 - x. Honorable Commissaire **Marie Louise Abomo** ; et
 - xi. Honorable Commissaire **NDiamé Gaye**.
5. S'exprimant au nom du Comité directeur du Forum des Organisations non gouvernementales (ONG), **Mme Hannah Foster** a affirmé que depuis l'apparition de la pandémie de la COVID-19, en décembre 2019, les violations des droits de l'homme sont une préoccupation majeure dans le monde. Elle a ensuite souligné que, suite à la pandémie, il a été signalé des cas de harcèlement systématique des défenseurs des droits de l'homme, la formulation et l'application de lois visant à entraver la jouissance des libertés fondamentales et la restriction de la liberté d'expression par la criminalisation des blogueurs et des restrictions à l'accès à Internet et, enfin, une hausse des violences basées sur le sexe résultant des mesures de confinement. Elle a fait valoir que le surpeuplement des prisons dû à la non-application des garanties et des normes judiciaires minimales aux personnes en détention provisoire, continue de créer des problèmes de santé exacerbés par la pandémie de la COVID-19. Elle a appelé la Commission à demander aux États membres de respecter et de mettre en œuvre les Règles internationales minima relatives aux conditions dans les prisons et au traitement des prisonniers.
6. En conclusion, elle a félicité la Commission pour tous les succès enregistrés dans la réalisation de son mandat, en particulier en ayant été le premier Organe de l'Union africaine (UA) à avoir publié un Communiqué de presse appelant l'attention sur

l'existence de la COVID-19 et constatant la nécessité d'adopter une approche basée sur les droits de l'homme par rapport à la pandémie.

7. **M. Mohammed Fayek**, Président du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH), faisant une déclaration au nom du Réseau, a indiqué que les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) sont en première ligne dans la lutte pour soutenir le travail de la Commission, notamment en ce qui concerne le Règlement intérieur 2020 de la Commission, récemment adopté. Il a reconnu la nécessité, pour les États parties, de désigner des points focaux chargés d'interagir avec la Commission, une initiative qui devrait, de son point de vue, grandement faciliter le suivi de l'exécution des décisions de la Commission. M. Fayek a noté, avec préoccupation, l'application brutale des mesures de quarantaine prises par les États dans le but de freiner la propagation de la pandémie de la COVID-19. Il a assuré la Commission de la détermination du RINADH à améliorer la situation des droits de l'homme en Afrique, appelant à un processus pluraliste et consultatif pour une approche globale et durable des questions des droits de l'homme.
8. Le **Professeur Benyam Mezmur**, Rapporteur spécial sur les enfants et les conflits armés du Comité d'experts africains sur les droits de l'enfant, a déclaré que la COVID-19 continue de compromettre la stabilité socio-économique de l'ensemble du continent, les enfants étant les plus vulnérables et frappés de manière disproportionnée par les mesures d'urgence et de confinement adoptées par les États. Il a fait part de sa préoccupation de ce que des millions d'enfants sont déscolarisés en raison de la pandémie. Il a ensuite déclaré que la pandémie aura probablement des effets dévastateurs sur la vie des familles en limitant les sources de revenus des ménages, ce qui se traduira, pour les enfants, par un accès plus difficile aux aliments nutritifs et aux soins de santé. S'exprimant sur ces problèmes, le Professeur Mezmur a fait valoir que les États parties tireront profit des orientations définies par la Commission et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Il a également relevé que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a publié une Note d'orientation adressée aux États membres et basée sur les normes définies par la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, afin d'aider les États à faire de telle sorte que les droits et le bien-être des enfants ne soient ni négligés ni violés dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles d'urgence adoptés pour enrayer la propagation du virus.
9. Dans sa déclaration, l'**Honorable Juge Sylvain Oré**, Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) a fait observer que la tenue de la 66^{ème} Session ordinaire, quelques temps après l'expérience d'une Session virtuelle à l'occasion de sa 28^{ème} Session extraordinaire, témoigne de l'engagement sans faille de la Commission en faveur des droits de l'homme en Afrique. Il a insisté sur la relation complémentaire entre la Commission et la Cour africaine qui, a-t-il noté, progresse lentement mais sûrement.
10. L'Honorable Juge Oré a reconnu l'importance du rôle de la Commission dans la promotion et la protection des droits de l'homme au cours de la pandémie de la COVID-19 et félicité la Commission pour sa Déclaration à la presse, publiée le 24 mars 2020, sur une réponse efficace au nouveau COVID-19 en Afrique basée sur les

droits de l'homme. Il a fait observer que le Communiqué de presse a été une réponse efficace tant en termes de protection des droits de l'homme dans le contexte de la COVID-19 en fournissant des orientations aux États parties pour placer les droits de l'homme au centre de leurs réponses à la COVID-19 que d'adoption de lignes directrices sur les différentes réponses des États à la COVID-19.

11. L'Honorable Juge Oré a enfin indiqué que les réalisations des mandats précédents permettent d'espérer et souhaité plein succès aux travaux de la Commission.
12. Dans son discours d'ouverture, le Président de la Commission, l'**Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso**, a commencé par souhaiter la bienvenue à tous les participants à la Session. Il a indiqué que, du fait de la pandémie de la COVID-19, le travail de la Commission revêt un caractère plus urgent qu'en temps normal. Il a expliqué que la COVID-19 et ses conséquences ont aggravé et mis au premier plan les situations de dénuement socio-économique qui touchent les masses. Un dénuement qui, a-t-il souligné, a privé des communautés de l'accès à l'eau, au logement, à l'éducation et fragilisé l'emploi durable du fait du fléau de la pandémie.
13. Il a relevé que les mesures adoptées et appliquées par les États pour répondre à la COVID-19 ont soulevé, de par leur nature, un grand nombre de problèmes de gouvernance et de droits de l'homme. Il a fait part de sa préoccupation de voir les États confrontés à la pandémie de la COVID-19 s'engluer dans une crise des droits de l'homme. Il a souligné que c'est pour cette raison que la Commission a publié, le 24 mars 2020, un Communiqué de presse visant à définir des orientations pour une réponse efficace à la nouvelle pandémie de la COVID-19. Il s'agissait, de son point de vue, de prendre en charge les questions touchant aux restrictions excessives sur les droits, à l'utilisation excessive de la force et à de nombreuses autres violations des droits de l'homme constatées pendant la pandémie.
14. Il a noté les implications économiques de la pandémie de la COVID-19 : perturbation de la chaîne d'approvisionnement, baisse de la demande et suspension des activités dans les secteurs de l'aviation et du tourisme, une situation qui s'est traduite par des pertes de recettes dans la plupart des pays africains. Il a mis l'accent sur la solidarité mondiale impliquant la prise de mesures d'assistance économique, notamment des mesures nationales d'atténuation visant à renforcer le système africain de soins de santé, les fournitures alimentaires, l'allègement de la crise financière, le soutien à l'éducation, la protection des emplois et le maintien à flot des familles et des entreprises, comme préalable indispensable si l'on veut empêcher que les conséquences socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 ne provoquent une catastrophe en matière de droits de l'homme.
15. Prononçant le discours d'ouverture au nom de **S.E. Moussa Faki Mahamat**, Président de la CUA, **S.E. Mme Minata Samate Cessouma**, Commissaire de la CUA pour les Affaires politiques, s'est félicitée de l'élection du Président et des nouveaux Membres de la Commission. Elle a aussi dit sa satisfaction à la Secrétaire exécutive par intérim de la Commission, Mme Lindiwe Khumalo, et au personnel du Secrétariat pour l'organisation de la Session.

16. Mme Cessouma a expliqué que, du fait des défis émergents auxquels le continent africain est confronté, en particulier pendant la pandémie de la COVID-19, les États parties doivent redoubler d'efforts pour s'assurer que les citoyens africains ne sont pas privés de leurs droits socio-économiques. Elle a rappelé la décision de l'UA déclarant la présente décennie « Décennie des droits de l'homme et des peuples » et son Plan d'action décennal qui se focalise sur la nécessité de promouvoir les droits de l'homme en Afrique. Mme Cessouma a fait observer que, comme l'a indiqué le Président de la Commission, le continent africain fait déjà face à de nombreux défis, exacerbés par la COVID-19. Elle a affirmé qu'il est vraiment temps, pour les États membres, d'intensifier leurs efforts, tant au plan individuel que collectif, pour garantir la protection des droits en donnant effet à tous les instruments et mécanismes juridiques des droits de l'homme. Elle a mis en lumière l'Aspiration N° 3 de l'Agenda 2063 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, une nécessité pour implanter une culture des droits de l'homme et sauvegarder une Afrique unifiée et prospère. Dans le même ordre d'idées, elle a appelé les États membres à travailler ensemble et à coopérer avec tous les Organes de l'UA qu'ils ont créé, pour faire de telle sorte que les droits de l'homme soient pleinement consolidés et deviennent une réalité en Afrique. Elle a aussi exhorté les États membres à soumettre régulièrement des rapports, afin d'être en symbiose avec les principes consacrés par les instruments des droits de l'homme relatifs aux valeurs partagées.
17. En sus, elle a affirmé que les États membres de l'Union ont la responsabilité de veiller à ce que leurs réponses profitent à tous et soient non-discriminatoires. Elle a souligné que les États membres doivent soutenir la Commission pour l'adoption de mesures et de recommandations visant la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent, afin, à terme, d'aider les États membres à adopter une approche inclusive des droits de l'homme et à répondre efficacement au coronavirus.
18. Mme Cessouma a dit qu'elle a la conviction que les échanges et conclusions de la Session renforceront l'efficacité du Système africain des droits de l'homme et, pour conclure, elle a déclaré la Session ouverte.
19. Au cours de la séance publique, la Commission a tenu une séance spéciale sur les **Principales questions des droits de l'homme dans le contexte de la COVID-19 et les mesures prises par la Commission en réponse**. Cette séance a permis aux Membres de la Commission de réfléchir aux actions prises en leurs différentes qualités pour relever les défis des droits de l'homme liés à la COVID-19 sur le continent.
20. La Commission a également organisé un Panel sur **les droits de l'homme et la COVID-19**, autour du thème « *Faire des droits de l'homme une priorité pendant et après la COVID-19.* » Ce panel, qui a regroupé des Représentants des États, des INDH et des Organisations de la société civile, a souligné la nécessité de garantir que les mesures prises en réponse à la COVID-19 ne se traduisent pas par des violations des droits, de corriger les vulnérabilités structurelles des États membres, notamment les inégalités dans toutes leurs diverses formes.

21. Un total de **trois cent trente-cinq (335)** délégués ont participé à la Session : **quatre-vingt-huit (88)** représentant les États parties de **dix-sept (17)** pays ; **trois (3)** représentant les Organes de l'UA ; **trente-huit (38)** représentant les INDH ; **un (1)** les Organisations internationales et intergouvernementales ; **cent quatre-vingt-neuf (189)** des ONG africaines et internationales ; **quatorze (14)** d'autres observateurs et **deux (2)** étant issus des médias.
22. Les représentants des **neuf (9)** États parties suivants ont fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme dans leurs différents pays (en s'intéressant tout particulièrement aux droits de l'homme et des peuples face à la COVID-19) : République d'Angola ; République démocratique du Congo ; République arabe d'Égypte ; République d'Érythrée ; République du Gabon ; République du Malawi ; République du Rwanda ; République-Unie de Tanzanie et République arabe sahraouie démocratique.
23. Les représentants des **six (6)** INDH suivantes ont fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme en Afrique (en mettant un accent particulier sur les droits de l'homme et des peuples face à la COVID-19) : Commission nationale sahraouie des droits de l'homme ; Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda ; Commission nationale des droits de l'homme d'Algérie ; Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun ; National Human Rights Commission of Kenya ; et National Human Rights Commission of Nigeria.
24. Un représentant du **RINADH** a fait une déclaration sur la situation des droits de l'homme en Afrique (en s'intéressant tout particulièrement aux droits de l'homme et des peuples face à la COVID-19)
25. **Vingt-neuf (29)** ONG jouissant du statut d'Observateur auprès de la Commission ont fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme en Afrique (en mettant un accent particulier sur les droits de l'homme et des peuples et la COVID-19).
26. **Une (1)** Organisation internationale a fait une déclaration sur la situation des droits de l'homme en Afrique (en mettant un accent particulier sur les droits de l'homme et des peuples) : Comité international de la Croix-Rouge.
27. Le Droit de Réponse des États a été observé par **trois (3)** États parties : République d'Angola ; République arabe d'Égypte ; et République-Unie de Tanzanie.
28. La Commission a fait le point sur ses relations et sa coopération avec les INDH et les ONG ainsi que sur l'état de soumission des rapports d'activité par les INDH et les ONG.
29. La Commission a accordé le Statut d'Observateur à **deux (2)** ONG, conformément à la **Résolution sur les critères d'octroi et de maintien du Statut d'observateur aux Organisations non-gouvernementales en charge des droits de l'homme et des peuples en Afrique**, à savoir :
 - i. Centre de documentation et de formation des droits de l'homme ; et
 - ii. *Centre for Rights Education and Awareness.*

30. La Commission a renvoyé l'examen d'une (1) demande d'octroi du Statut d'Observateur soumise par la *National Coalition of Human Rights Defenders-Uganda*.
31. Cela porte à **cinq cent vingt-cinq (525)** le nombre total des ONG jouissant du Statut d'Observateur auprès de la Commission.
32. La Commission a fait le point sur la soumission des rapports périodiques des États Parties.
33. Conformément à l'article 62 de la Charte africaine, la Commission a examiné les 9^{ème} et 10^{ème} Rapports périodiques combinés de la République de Maurice (2016 à 2019).
34. Les Membres ci-après de la Commission ont présenté leurs rapports d'intersession pour mettre en lumière les activités entreprises en leurs qualités de Commissaires et de titulaires de mandat de Mécanismes spéciaux :
- i. Le Président de la Commission, qui a rendu compte de ses activités en ses qualités ;
 - ii. Le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et Point focal sur les Représailles en Afrique ;
 - iii. La Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique ;
 - iv. La Rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique ;
 - v. La Rapporteuse spéciale sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique ;
 - vi. La Rapporteuse spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique ;
 - vii. Le Président du Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme en Afrique ;
 - viii. La Présidente du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones en Afrique ;
 - ix. Le Président du Groupe de travail sur la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique ;
 - x. Le Président du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique ;
 - xi. La Présidente du Groupe de travail sur les droits des Personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique ;
 - xii. La Présidente du Groupe de Travail sur les Communications ;
 - xiii. Le Président du Comité pour la prévention de la torture en Afrique ; et
 - xiv. La Présidente du Comité pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH.
35. La présentation de ces rapports a suscité des réactions, contributions et questions de la part des Délégués d'État et des Organisations de la société civile.

36. Au cours de la Séance privée, la Commission a examiné ce qui suit :
- i. Rapport sur les Actions de suivi ;
 - ii. Rapport de la Secrétaire exécutive a.i. de la Commission ;
 - iii. Rapport sur l’Audit des Communications ;
 - iv. Rapport sur l’état des allocations de crédit et Exécution du Budget 2020 ;
 - v. Rapport sur le Budget 2021 ;
 - vi. Méthodes de travail de la Commission ; et
 - vii. Point sur les Observations conclusives et les Rapports de mission de promotion.
37. À la suite de l’entrée en vigueur de son Règlement intérieur 2020, en juin 2020, la Commission a débattu de la mise en œuvre pratique de la Saisine administrative des Communications en vertu du nouveau Règlement. À cet égard, la Commission a examiné et adopté :
- i. Un Projet de Note d’orientation et de modèle pour les saisines ;
 - ii. Le Rapport du Secrétariat sur les saisines administratives.
38. La Commission a procédé à une réaffectation de ses membres au sein des Comités et Groupes de travail. Ces réaffectations font l’objet de l’annexe I et seront également consultables sur le site web de la Commission : www.achpr.org.
39. La Commission a examiné les quinze (15) Communications ci-après :
- i. Deux (2) Communications à l’étape de l’examen au Fond adoptées ;
 - ii. Six (6) Communications à l’étape de l’examen de la Recevabilité, parmi lesquelles deux (2) ont été déclarées irrecevables, deux (2) recevables et une (1) dont l’examen a été renvoyé et un (1) Rapport concernant une Communication dont l’examen avait été renvoyé ;
 - iii. Sept (7) Communications à l’étape de la Saisine, dont l’une (1) a été saisie et six (6) renvoyées au Groupe de travail sur les Communications.
40. La Commission a adopté des Résolutions sur les Mécanismes spéciaux, des Résolutions relatives à des pays et des Résolutions thématiques, qui seront finalisées et publiées sur le site web de la Commission.
41. La Commission a renvoyé son 48^{ème} Rapport d’activité à sa 47^{ème} Session ordinaire, pour examen et adoption avec son 49^{ème} Rapport d’activité. Les deux Rapports seront ensuite soumis à la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif de l’UA et à la 36^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement de l’UA en 2021.
42. La Commission a décidé de tenir sa 67^{ème} Session ordinaire à Kigali, au Rwanda, du 13 novembre au 3 décembre 2020. Les informations pratiques relatives à cette Session seront communiquées en temps opportun sur le site web de la Commission.

43. La Commission exprime sa sincère gratitude aux États parties, aux ONG, aux INDH et à toutes les parties prenantes qui ont pris part à cette première Session ordinaire virtuelle malgré les problèmes techniques qui ont empêché une participation efficace.
44. La Cérémonie de Clôture de la 66^{ème} Session ordinaire s'est déroulée virtuellement le 7 août 2020.

Fait le 7 août 2020

ANNEXE I

**Tableau relatif à l'affectation des Mécanismes spéciaux, des
Pays, des Groupes de travail et Comités aux Membres de la
Commission**

S/N	Nom du Commissaire	Rapporteur de pays	Président/Rapporteur Mécanismes spéciaux	Membre Comités & Groupes de travail
1.	Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso	-Kenya -Nigeria -Tanzanie -Afrique du Sud -Soudan du Sud	Président Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme en Afrique	-Groupe de travail sur les Questions spécifiques relatives au travail de la Commission -Groupe de travail sur les Communications -Comité des Résolutions -Comité de publication conjoint Comité sur les Affaires transférées à la Cour
2.	Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu	-Cameroun -Côte d'Ivoire -Togo -Gabon -Mali	Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme et Point focal sur les représailles en Afrique	-Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones en Afrique -Groupe de travail sur les droit économiques, sociaux et culturels en Afrique -Comité des Résolutions -Groupe de Travail sur les Communications -Comité consultatif chargé des Affaires relatives au budget et au personnel -Feuille de Route d'Addis-Abeba avec les Nations Unies
3.	Honorable Commissaire Kayitesi Zainabo Sylvie	-Algérie -Seychelles -Angola -Tchad -Sénégal	Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique Présidente du Groupe de Travail sur les	-Groupe de travail sur les droits des Personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique -Groupe de travail sur la peine

			Communications	de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique
4.	Honorable Commissaire Maya Sahli- Fadel	- Bénin - Niger - Mauritanie - Tunisie - Burkina Faso	Rapporteuse spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique	- Groupe de travail sur les droits des Personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique - Groupe de travail sur la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique - Groupe de Travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission - Feuille de Route d'Addis- Abeba avec les Nations Unies - Comité de Publication conjoint - Comité de l'Institut panafricain des Droits de l'Homme
5.	Honorable Commissaire Jamesina Essie L. King	- Érythrée - Namibie - Somalie - Gambie - Zimbabwe	Rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique	- Groupe de Travail sur les Populations/Communauté s autochtones en Afrique - Comité des Résolutions - Comité de Publication conjoint - Comité de l'Institut panafricain des Droits de l'Homme
6.	Honorable	- Libye	Président du Comité	- Comité des Résolutions

	Commissaire Hatem Essaiem	-Soudan -Madagascar -Djibouti -Maurice	pour la prévention de la torture en Afrique Président du Comité consultatif chargé des Affaires relatives au budget et au personnel	
7.	Honorable Commissaire Maria Theresa Manuela	-Mozambique -São Tomé-et- Principe -Guinée-Bissau -Guinée-équatoriale -Cabo Verde	Rapporteuse spéciale sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique	-Comité pour la prévention de la torture en Afrique -Comité pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH -Groupe de Travail sur les Communications -Comité de l'Institut panafricain des Droits de l'Homme
8.	Honorable Commissaire Marie Louise Abomo	-Burundi -RDC -Comores -Congo-Brazzaville	Présidente du Groupe de travail sur les droits des Personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique Présidente du Groupe de Travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission	-Groupe de Travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission -Comité des Résolutions -Groupe de Travail sur les Communications
9.	Honorable Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga	-Éthiopie -Ghana -Liberia -Rwanda -Malawi	Président du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique	-Comité pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH -Groupe de Travail sur les

				industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme
10.	Honorable Commissaire Ndiamé Gaye	<ul style="list-style-type: none"> - République centrafricaine - Ouganda - République arabe sahraouie démocratique - Guinée-Conakry - Sierra Leone 	Président du Groupe de travail sur la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Comité pour la prévention de la torture en Afrique - Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique - Comité conjoint sur les Affaires transférées à la Cour (Coordinateur)
11.	Honorable Commissaire Alexia Gertrude Amesbury.	<ul style="list-style-type: none"> - Botswana - Zambie - Lesotho - Eswatini - Égypte 	<p>Présidente du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones en Afrique</p> <p>Présidente du Comité pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif chargé des Affaires relatives au budget et au personnel - Comité de Publication conjoint